

The background of the image consists of a solid blue color with a pattern of thin, light blue lines radiating from a central point, creating a sunburst or starburst effect. The lines are most dense in the center and become sparser towards the edges. In the center of this pattern, the number '13' is displayed in a large, white, serif font. The '1' is a simple vertical stroke, and the '3' has a classic, rounded shape with a small gap between the two loops.

13

FINANCEMENT DU PROGRAMME POUR LES FEMMES, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

+ « Nous avons besoin d'une assistance financière à long terme qui ne soit pas motivée par les priorités des donateurs pour les projets afin de pouvoir consolider nos capacités à participer et à résoudre les inégalités structurelles qui sont le moteur du conflit dans notre région ».

Participante à la consultation menée auprès de la société civile dans la région Asie Pacifique dans le cadre de l'Étude mondiale

POINTS FORTS DES RÉSOLUTIONS

+ Résolution 1325

Prie instamment les États Membres d'accroître le soutien financier, technique et logistique qu'ils choisissent d'apporter aux activités de formation aux questions de parité, y compris à celles qui sont menées par les fonds et programmes

2000

+ Résolution 1888

Demande au Secrétaire général de continuer à donner pour instructions à toutes les entités compétentes des Nations Unies de prendre des mesures spécifiques pour faire systématiquement une place aux questions d'égalité des sexes dans leurs institutions respectives, notamment en veillant à affecter des ressources financières et humaines suffisantes à tous les bureaux et départements compétents et sur le terrain

2009

+ Résolution 1889

Demande instamment aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux donateurs et à la société civile de faire en sorte que la question de l'autonomisation des femmes soit prise en compte à la fois dans l'évaluation des besoins et la planification après les conflits et dans l'affectation subséquente des crédits qui auront été dégagés et dans les activités qui auront été programmées

+ Résolution 2106

Estime qu'il importe de venir rapidement en aide aux personnes ayant subi des violences sexuelles ; invite instamment les entités des Nations Unies et les donateurs à offrir sans aucune discrimination, une gamme complète de soins de santé, [...] Engage les États Membres

et les donateurs à appuyer les programmes nationaux et internationaux d'aide aux victimes [...] Prie les entités compétentes des Nations Unies d'allouer des ressources accrues à la coordination des interventions menées pour lutter contre la violence sexiste et à la prestation de services



2013

+ Résolution 2122

Engage les États Membres concernés à mettre au point des mécanismes de financement spécialisés en vue d'appuyer l'action et d'étoffer les moyens des organisations qui soutiennent le renforcement des capacités de direction des femmes et leur participation pleine et entière, à tous les niveaux, à la prise de décisions concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), notamment d'augmenter les contributions apportées aux organisations de la société civile locales

Malgré l'abondance de preuves soulignant les avantages que l'investissement en faveur des femmes peut apporter en termes de prévention des conflits et d'intervention face aux crises et de paix, l'incapacité à allouer des ressources et des fonds suffisants représente peut-être l'obstacle le plus grave et le plus persistant à la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité au cours des 15 dernières années¹. La rareté des fonds pour le programme FPS correspond plus généralement à l'énorme manque de financement au niveau mondial pour l'égalité des sexes. Les recherches montrent un écart frappant et constant entre les engagements politiques envers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les allocations financières pour les réaliser.

Le manque de hiérarchisation et l'incapacité à utiliser efficacement cet outil de changement ne peuvent être démontrés plus clairement qu'en examinant les tendances en matière de dépenses mondiales. Comme décrit au Chapitre 8 : *Prévention des conflits*, 15 ans après, le monde continue d'investir des ressources dans des interventions militarisées à court terme plutôt que d'investir dans la prévention des conflits, la justice sociale et l'inclusion. Comme révélé par les données contenues dans ce chapitre concernant l'aide acheminée vers les États fragiles et touchés par un conflit, les sommes allouées en faveur de l'égalité des sexes et de la participation des femmes, ou bien à la satisfaction des besoins de ces dernières, sont encore négligeables.

Cet examen de haut niveau offre une occasion unique de garantir un financement solide et prévisible pour la mise en œuvre complète du programme FPS au-delà de 2015, une recommandation prioritaire soulignée dans les consultations régionales et nationales et dans d'autres contributions à l'Étude mondiale. Un certain nombre de recommandations relatives au financement de ce programme ont été mises en avant, notamment dans le cadre de la Nouvelle donne pour la construction de sociétés pacifiques, établie lors du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan en décembre 2011².

Ces recommandations sont notamment les suivantes :

- mettre l'accent sur l'application de l'analyse des questions d'égalité des sexes dans les évaluations des besoins, la planification et le suivi des budgets ;
- établir des budgets spécifiques aux cadres nationaux de mise en œuvre, tels que les plans d'action nationaux ;
- utiliser systématiquement des outils tels que les marqueurs de l'égalité des sexes pour évaluer la performance et améliorer la responsabilisation liée au financement de l'égalité des sexes ; et
- allouer davantage de ressources au soutien et au

renforcement de la capacité des organisations de femmes œuvrant dans des situations de conflit et d'après conflit.

Aucune de ces recommandations n'est particulièrement nouvelle, et beaucoup ont été reprises dans les conclusions du Conseil de sécurité. Cependant, comme indiqué dans ce chapitre, leur mise en œuvre a été inégale et incomplète.

LES TENDANCES DES DÉPENSES DES DONATEURS

Des rapports récents préparés par l'OCDE³ et le Secrétaire général de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité⁴ concluent que les États et les économies fragiles, y compris les pays touchés par un conflit, sont loin derrière les autres pays en développement concernant la réalisation des OMD et de leurs objectifs liés aux questions de l'égalité des sexes⁵. Les données montrent que les pays et les économies fragiles abritent actuellement 43 pour cent de la population mondiale vivant dans la pauvreté absolue⁶. En 2012, on estime que 50 pour cent des enfants en âge de fréquenter l'école primaire et non scolarisés vivent dans des zones touchées par un conflit⁷ et, selon les estimations de 2013, les taux de mortalité maternelle étaient 2 fois et demie plus élevés dans les pays en situation de conflit et d'après conflit que dans le même groupe de pays en développement⁸.

Dans les situations de conflit et d'après conflit, les finances nationales sont souvent soit complètement épuisées, soit largement insuffisantes pour apporter une solution aux risques pour le développement durable résultant de situations fragiles. Les autres sources de financement du développement, tels que le financement privé ou les investissements dans les technologies et les innovations, sont également rares. Par conséquent, les fonds des donateurs constituent la majeure partie du financement. Cependant, ces fonds sont généralement axés sur l'intervention d'urgence, tels que l'aide humanitaire, au cours de la crise elle-même, ne laissant que peu d'argent pour la reconstruction de l'État et l'établissement de dividendes de la paix pour la société jusqu'à ce que la stabilité soit rétablie. Au-delà de l'aide publique au développement (APD), d'autres types d'interventions, telles que le financement durable de la dette, facilitent également la mobilisation des ressources pour l'investissement public et privé qui, à son tour, a des répercussions sur l'allocation des ressources nationales et la nourriture, la santé, l'éducation, l'énergie, les infrastructures et les autres domaines d'importance pour le développement durable, dont beaucoup touchent les femmes de façon disproportionnée⁹.

Bien qu'il soit possible de soutenir que le tableau

n'est pas tout noir — les données indiquent que l'APD en faveur de l'égalité des sexes dans les États et les économies fragiles est en hausse — ce taux de croissance est quasiment insignifiant au départ, ce qui veut dire qu'en dépit de cette croissance, seule une proportion minuscule de l'aide à destination des économies et des États fragiles est consacrée aux besoins particuliers des femmes.

Les analyses des données de l'APD bilatérale attribuable par secteur des membres du CAD de l'OCDE indiquent que le soutien à l'égalité des sexes et aux droits des femmes dans les États et les économies fragiles a enregistré une augmentation moyenne de 10 pour cent par an depuis 2008¹⁰. Depuis l'adoption des OMD, l'aide¹¹ en faveur de l'égalité des sexes dans les États et les économies fragiles a quadruplé, passant de 2,6 milliards USD en 2002-03 à 10,3 milliards USD en 2012-13¹². Néanmoins, en 2012-13, l'égalité des sexes était le principal objectif de seulement 6 pour cent de toute l'aide attribuée aux États et aux économies fragiles. En ce qui concerne l'aide propre à la paix et la sécurité, ce chiffre ne s'élevait qu'à 2 pour cent¹³. Ceci suggère que bien que les membres du CAD de l'OCDE déploient des efforts pour intégrer l'égalité des sexes dans leurs interventions dans les contextes fragiles, peu d'entre eux investissent des montants importants dans des programmes consacrés à la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

Parmi ces chiffres généraux, quelques pays offrent un exemple frappant de progrès. C'est le cas notamment de la Suède qui a augmenté sa part de l'aide consacrée à

l'égalité des sexes dans les États fragiles et touchés par un conflit, celle-ci avoisinant désormais 1,47 milliard USD en 2014, soit cinq fois plus qu'en 2000¹⁴. Le Canada affiche la part la plus importante d'aide aux États et économies fragiles consacrée à l'égalité des sexes en tant qu'objectif principal (43 pour cent en 2012-13). En outre, le Portugal, la Corée et le Japon ont affiché les augmentations de l'aide en faveur de l'égalité des sexes dans les États et économies fragiles les plus importantes depuis 2008.

+ *Néanmoins, en 2012-13, l'égalité des sexes était le principal objectif de seulement 6 pour cent de toute l'aide attribuée aux États et aux économies fragiles. En ce qui concerne l'aide propre à la paix et la sécurité, ce chiffre ne s'élevait qu'à 2 pour cent.*

PLEINS FEUX SUR

Prendre les décisions en matière de financement en se servant des critères de l'égalité des sexes

Le Fonds pour la paix et la sécurité mondiales du Canada contribue à des projets menés dans des États fragiles et touchés par un conflit à l'appui de la paix et de la sécurité internationales. Le fonds a redoublé ses efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles grâce notamment à l'adoption du Plan d'action national du Canada relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité en 2010, qui énonce une exigence particulière concernant le financement des projets, ceux-ci devant être évalués par rapport à leur contribution à l'égalité des sexes. L'Équipe chargée de l'évaluation des projets de ce Fonds

évalue si les propositions font la promotion de la mise en œuvre des engagements du Canada vis-à-vis des femmes, de la paix et de la sécurité en demandant aux candidats de répondre tout particulièrement à la question suivante : « Comment ce projet abordera-t-il les différents besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons ? ». L'impact de ces mesures a été important. L'évaluation de l'appui des projets aux femmes, à la paix et à la sécurité représente désormais une procédure standard. Pour les trois ans au cours desquels des rapports ont été publiés, la part des projets dotés d'une composante de genre est passée d'environ 12 à 85 pour cent¹⁵.

Imprévisibilité de l'aide centrée sur l'égalité des sexes

La priorité accordée à l'égalité des sexes varie fortement d'une situation fragile à une autre. D'après les données du CAD de l'OCDE, 67 pour cent de l'aide consacrée au Népal ciblait l'égalité des sexes en 2012-13 contre tout juste 14 pour cent de celle attribuée à l'Irak¹⁶. En outre, plus de 50 pour cent de l'aide consacrée à l'égalité des sexes dans les États et les économies fragiles était concentrée sur tout juste huit pays en 2012-2013, en dépit du fait que la liste des principaux bénéficiaires de l'aide a changé de manière significative au cours de ces six dernières années¹⁷. Ceci met en exergue le fait que le soutien à long terme aux interventions dans le domaine des femmes, de la paix et de la sécurité continue d'être limité.

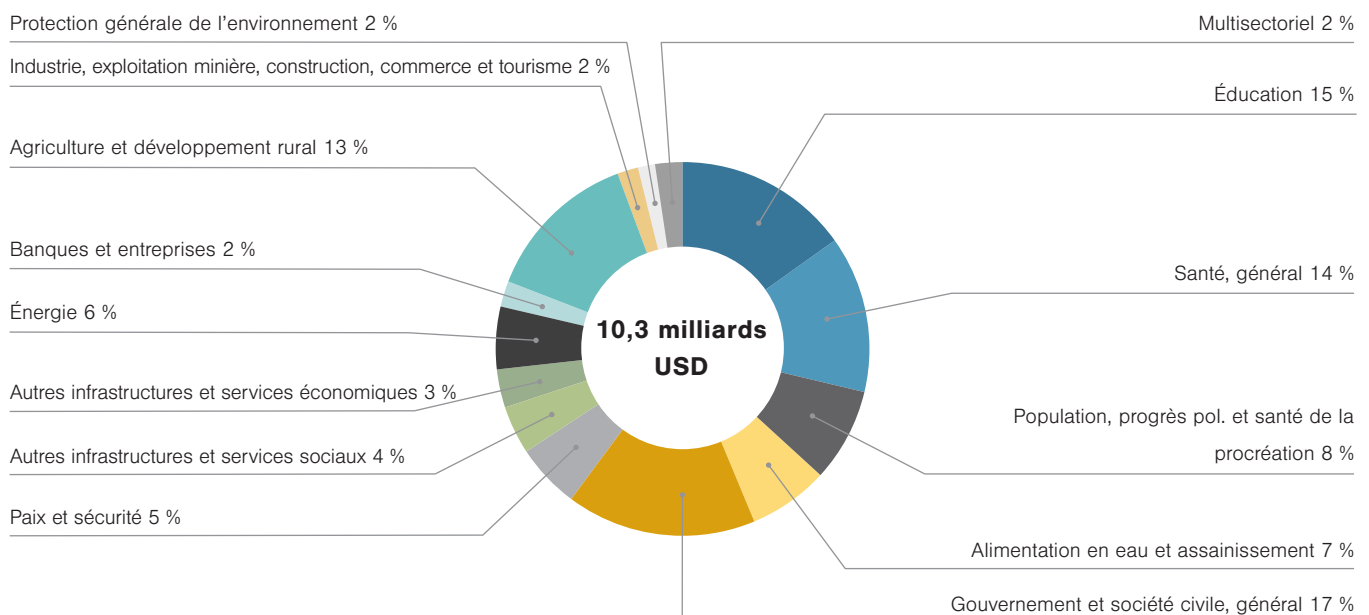
Cette volatilité est en partie imputable au contexte général de l'aide apportée aux États fragiles. D'après la Banque mondiale, l'aide à destination des pays sortant d'un conflit et des États fragiles est en moyenne plus volatile que celle qui est acheminée vers les pays qui ne sont ni fragiles ni au sortir d'un conflit, bien que les pays présentent des différences importantes à cet égard¹⁸. L'imprévisibilité des flux d'aide fait qu'il est difficile pour les pays d'élaborer des stratégies de développement efficaces, susceptibles d'avoir des impacts sur les femmes, la paix et la sécurité. Dans ce cas, le handicap que crée l'instabilité de l'aide, associé aux ressources

limitées, entrave les efforts déployés en vue de répondre aux besoins des femmes¹⁹. Outre l'amélioration de la prévisibilité de l'aide, d'autres manières visant à accroître l'efficacité de l'aide attribuée en faveur de la problématique hommes-femmes en période de conflit et d'après conflit consistent à veiller au caractère opportun de l'aide, à s'assurer que l'aide n'est pas conditionnelle, qu'elle est alignée sur les politiques nationales et qu'elle cible les secteurs sous-financés et ceux ne bénéficiant pas d'aide. Bien que la part mondiale de l'aide qui n'est pas assortie de conditions ait augmenté, passant de 68 pour cent en 2006 à 79 pour cent en 2012, les gouvernements nationaux et les organisations de la société civile continuent d'être confrontés à des obstacles importants à l'accès à l'aide. Des approches novatrices au financement ainsi que d'autres types d'interventions dans les pays fragiles cherchent à résoudre certains de ces problèmes.

Quels sont les secteurs prioritaires ?

D'après les données du CAD de l'OCDE, la plupart de l'aide bilatérale en soutien à l'égalité des sexes dans les États et les économies fragiles est consacrée aux secteurs sociaux tels que l'éducation²⁰ et la santé, alors que des lacunes de financement importantes continuent de grever les secteurs économique et de la production, ainsi que le domaine de la paix et de la sécurité²¹.

Distribution sectorielle de l'aide ciblant l'égalité des sexes dans les États et les économies fragiles (engagements moyens pour 2012-13, prix en 2012)²²



« Le fait que le discours sur l'égalité des sexes et le niveau d'ambition exprimée ne se traduisent pas par davantage de financement représente un sujet de frustration permanente. Nous ne devons pas laisser passer notre chance de parvenir à un changement radical et de passer d'un traitement des questions liées aux femmes comme questions secondaires ou périphériques au positionnement des femmes et des filles comme pièce maîtresse manquante pour créer un monde pacifique et juste ».

Phumzile Mlambo-Ngcuka, Sous-secrétaire générale et directrice exécutive, ONU Femmes

Les processus de consolidation de la paix et de reconstruction de l'État offrent une occasion unique d'aborder les inégalités entre les sexes et de reconstruire des États qui soient réceptifs, inclusifs et redevables envers tous les membres de la société, et notamment envers les femmes et les filles. En dépit de cela, seuls 28 pour cent de l'aide attribuée en faveur de la paix et de la sécurité dans les États et les économies fragiles par les membres du CAD de l'OCDE étaient axés sur l'égalité des sexes en 2012-13, alors que seuls 2 pour cent visaient l'égalité des sexes comme l'un des principaux objectifs²³. Au sein de la catégorie « paix et sécurité », les domaines bénéficiant de l'aide axée sur l'égalité des sexes arrivant en tête étaient la consolidation de la paix civile, la prévention et la résolution des conflits, suivis par la réforme de la gestion du système de la sécurité. Cependant, seuls 4 pour cent et 1 pour cent (respectivement) ciblaient le genre comme l'un des objectifs principaux²⁴.

+ *Seuls 28 pour cent de l'aide attribuée en faveur de la paix et de la sécurité dans les États et les économies fragiles par les membres du CAD de l'OCDE étaient axés sur l'égalité des sexes en 2012-13, alors que seuls 2 pour cent visaient l'égalité des sexes comme l'un des principaux objectifs.*

Pourcentage de l'aide totale en faveur de la paix et de la sécurité ciblant l'égalité des sexes comme l'un de ses objectifs principaux ou importants, par sous-catégorie 2012-2013²⁵

PRINCIPAUX PROBLÈMES POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ	% DE L'AIDE CIBLANT L'ÉGALITÉ DES SEXES		EN MOYENNE EN MILLIONS USD 2012-13	
	<i>important</i>	<i>principal</i>	<i>important</i>	<i>principal</i>
Réforme et gestion des systèmes de sécurité	26 %	1 %	90,6	5,2
Consolidation de la paix civile, prévention et résolution des conflits	41 %	4 %	359,3	32,3
Réinsertion et contrôle des armes légères et de petit calibre	14 %	0 %	6,2	0
Déminage et neutralisation des restes explosifs de guerre	19 %	0 %	16,2	0

À ce jour, des normes internationales existent pour assurer le suivi des dépenses consacrées à la paix et à la sécurité mondiales et son accent sur l'égalité des sexes. Afin d'améliorer considérablement la qualité des efforts internationaux visant à la prévention et à la réduction des crises, il est important de convenir de normes et cibles internationales²⁶.

Pays ne faisant pas partie du CAD

Le contexte général des dépenses des donateurs a évolué au cours de ces quinze dernières années, les donateurs émergents jouant un rôle de plus en plus important dans la prestation de l'aide aux pays en conflit²⁷. On estime que les Émirats arabes unis, la Turquie et la République populaire de Chine comptent

parmi les fournisseurs les plus généreux des pays ne faisant pas partie du CAD, en termes absolus. De plus, la Turquie et les Émirats arabes unis comptent parmi les fournisseurs les plus généreux dans les situations fragiles, hors pays appartenant au CAD, en termes de pourcentage de leur revenu national brut (RNB)²⁸. Sur les 10 premiers bénéficiaires de l'APD bilatérale brute fournie par les Émirats arabes unis en 2012-13, quatre sont à l'heure actuelle considérés comme États fragiles et ont au total reçu 239 millions USD²⁹. Dans le cas de la Turquie, sur ses dix plus importants bénéficiaires, cinq sont des États fragiles et ont reçu 1 645 millions USD³⁰. Cependant, aucune donnée n'était disponible sur la question de savoir si ce financement avait fait ou non la promotion de l'égalité des sexes. Il est important que l'ensemble des prestataires de l'aide, y compris les prestataires n'appartenant pas au CAD, enregistrent l'accent mis sur l'égalité des sexes de toutes leurs contributions en matière d'aide.

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DE L'AIDE

Il est nécessaire de développer des initiatives plus inclusives et novatrices, motivées par les priorités des pays en développement pour accélérer la transition vers la stabilité et le développement inclusif dans les situations de fragilité. En outre, alors que le nombre d'urgences, de conflits prolongés et de pays constamment en conflit et sortant d'un conflit augmente, il est nécessaire de combler le fossé entre aide humanitaire et aide au développement grâce à un meilleur investissement dans la résilience, la résolution des conflits et la consolidation de la paix qui vise davantage à enregistrer des résultats de développement à long terme.

La Nouvelle donne pour l'engagement dans les États fragiles est l'un des modèles pour un soutien plus efficace à l'aide³¹. Mise en place à l'occasion du Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan au mois de décembre 2011, la Nouvelle donne est une approche à l'aide menée par les pays qui est conçue pour fournir un appui aux transitions de l'instabilité au développement et pour servir comme plate-forme pour des relations renforcées entre donateurs et pays touchés. Elle vise à identifier les priorités en matière de consolidation de la paix et d'édification de l'État de chaque pays avant d'élaborer un plan adapté au contexte et mené par le pays concerné. Pour mettre en œuvre cette initiative, on attend de la part des donateurs qu'ils forment des partenariats et contribuent à un pacte de financement.

L'égalité des sexes et la participation des femmes jouent

un rôle essentiel dans la réalisation de la Nouvelle donne. L'importance qu'elle accorde au leadership des pays, l'appropriation locale et la collaboration multipartite, et la possibilité qu'elle offre cette initiative de faire avancer un programme plus inclusif font qu'il est impératif que les femmes soient incluses et que leur voix soit entendue. Bien que la mise en œuvre de cette initiative n'ait pas reçu autant de soutien qu'il était escompté au départ, la société civile est parvenue à mobiliser et, dans certains cas comme en Afghanistan ou au Soudan du Sud, à intégrer la problématique hommes-femmes³².

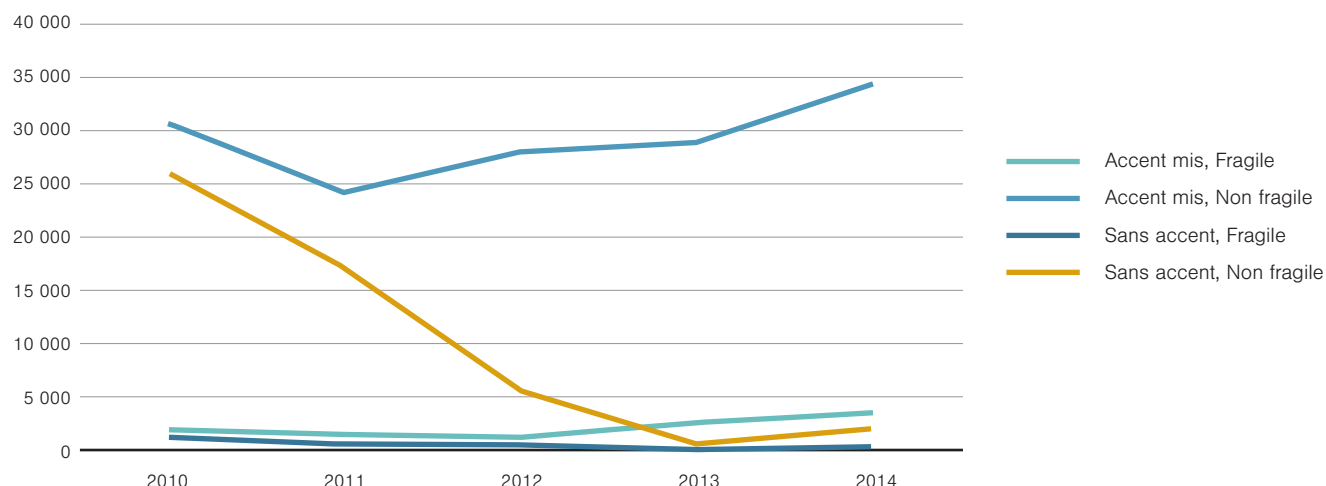
Le rôle des banques de développement

D'après les données, 20 États fragiles et touchés par un conflit ont atteint au moins l'une des 18 cibles des OMD avant 2015³³. L'assistance financière a joué un rôle important dans ces accomplissements. Outre l'assistance publique au développement bilatérale, les donateurs multilatéraux tels que les banques de développement sont des acteurs clés qui permettent ce développement. Par exemple, l'Association internationale de développement (IDA) - le fonds de la Banque mondiale en faveur des pays les plus pauvres - a fourni plus de 28,5 milliards USD aux pays fragiles et touchés par un conflit depuis 2000 et s'est engagée à accroître sa part du financement de l'APD à ces États de 50 pour cent³⁴. La proportion des attributions de la Banque mondiale qui « tiennent compte de l'égalité des sexes » a enregistré une hausse substantielle depuis l'exercice financier 2010³⁵. Les cibles stratégiques de la Banque de 60 pour cent de toutes les opérations de prêt APD, et de 55 pour cent de toutes les opérations de prêt de la Banque « tenant compte de l'égalité des sexes » ont été atteintes en 2014³⁶.

Dans le cas des États fragiles, le genre a pris une importance considérable dans les attributions de la Banque. En 2010, 57 pour cent des attributions tenaient compte de l'égalité des sexes ; en 2014, ce chiffre était passé à 97 pour cent³⁷. Ce changement est comparable à celui qu'ont connu les attributions aux États fragiles qui sont passées de 54 à 94 pour cent au cours de la même période. Cependant, les attributions totales aux États fragiles continuent d'être bien inférieures à celles accordées aux pays qui ne comptent pas parmi les pays fragiles. Au cours de l'exercice financier 2014 par exemple, 3,38 millions USD ont été attribués aux interventions tenant compte de l'égalité des sexes dans les États fragiles contre 34,15 millions USD dans les autres pays.

Pour l'exercice financier 2014, l'Irak (355 millions USD) a bénéficié de la plus grande attribution tenant compte de l'égalité des sexes accordée à un seul pays fragile ou au

Attributions de la Banque mondiale, tenant compte ou non de l'égalité des sexes (Total en millions USD) accordées aux États fragiles et aux autres États (Exercices financiers 2010 - 2014)³⁸



sortir d'un conflit, suivi de Myanmar (281,5 millions USD) et du Mali (280 millions USD).

En vertu de sa politique sur le genre et le développement, la Banque asiatique de développement s'est engagée à soutenir un plus grand nombre de projets qui abordent la question de l'égalité des sexes. Les efforts se sont concentrés tant sur l'intégration d'une perspective de genre dans l'ensemble des programmes et des projets financés par la Banque, que sur l'accroissement du nombre de prêts consacrés à résorber directement les inégalités entre les sexes³⁹. Une analyse des registres des projets, prêts et subventions approuvés par la Banque asiatique de développement en 2014 pour les interventions dans les États fragiles dans la région Asie-Pacifique a révélé que la majorité des attributions évaluées, soit 54 pour cent équivalant à un montant total de 2,49 millions USD, portaient la mention d'interventions dotées d'une intégration des questions de genre efficace⁴⁰. Cependant, seuls 14 pour cent des fonds évalués (soit 638 000 USD) avaient été attribués à des projets axés en particulier sur la promotion de l'égalité des sexes alors que 30 pour cent d'entre eux (1,32 million USD) ne disposaient d'aucune composante de genre.

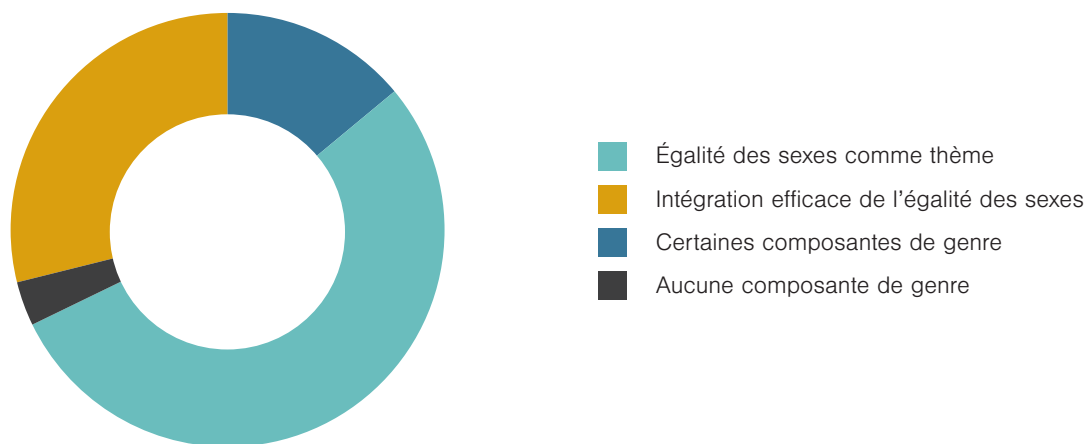
Bien que le montant en USD le plus important que la Banque ait approuvé en 2014 comme devant être attribué à un seul État fragile dans la région Asie-Pacifique ait été destiné au Sri Lanka (1,56 million USD), ce sont le Bangladesh et le Népal qui ont reçu les plus importantes attributions axées sur le genre.

Les autres banques de développement n'ont pas encore appliqué de système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes de manière cohérente, en conséquence de quoi il est impossible d'évaluer de manière adéquate l'accent mis sur le genre dans leurs interventions. Ainsi par exemple, la Banque africaine de développement (BAD) prévoit d'introduire un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes courant 2015 pour identifier les opérations en fonction de leur impact potentiel sur l'égalité des sexes⁴¹. Il est envisagé de procéder à trois types de repérage : « impact sur l'égalité des sexes potentiellement élevé, moyen, ou faible » selon la question de savoir si l'égalité des sexes est un résultat de développement distinct de chaque opération⁴².

Conférences des donateurs : traduire les évaluations des besoins en engagements financiers

Les conférences des donateurs sont indispensables pour attirer l'attention internationale sur les priorités d'un pays au sortir d'un conflit. Cependant, malgré la reconnaissance sans cesse renouvelée de l'importance centrale que revêtent les femmes pour la reconstruction, le processus de promesse d'assistance des donateurs a souvent tenu à l'écart les dirigeantes et les organisations de femmes de la société civile⁴³. Dans son rapport sur la participation des femmes à la consolidation de la paix de 2010, le Secrétaire général a appelé les entités onusiennes, les organisations régionales,

Attributions à un projet, des prêts et subventions évalués dans les États fragiles de la région Asie-Pacifique approuvés par la Banque asiatique de développement en 2014, avec prise en compte du genre⁴⁴



les institutions financières internationales et les États membres impliqués dans l'organisation des conférences de donateurs à offrir de réelles possibilités pour les représentantes des femmes de participer à de tels événements cruciaux, y compris en leur donnant un accès à tous les documents des conférences et une place dans le programme afin d'exposer les points d'inquiétude, et l'assistance pour organiser les réunions préparatoires et rédiger les documents de politique⁴⁵.

L'examen d'un échantillon de 22 conférences de donateurs et de mobilisations importantes qui ont eu lieu depuis 2010 et qui ont couvert onze situations de conflit et d'après conflit ont abouti à des résultats mitigés pour ce qui est de leur succès à répondre à cet appel⁴⁶. Ainsi par exemple, en ce qui concerne les conférences qui ont abordé la question de la consolidation de la paix en Afghanistan, les représentantes des femmes de la société civile ont été officiellement invitées à exposer leurs priorités lors de certaines conférences alors qu'elles ont été mises à l'écart des délibérations officielles à d'autres, en dépit du fait qu'elles étaient prêtes et présentes sur le lieu de la conférence⁴⁷. Bien que la disponibilité des données ne soit pas uniforme, d'après les conclusions initiales de cet échantillon, il y aurait une forte corrélation entre les conférences qui disposent de mécanismes pour la participation des représentantes des femmes de la société civile, l'appui à l'expertise en matière de genre et les résultats des promesses des donateurs ciblant les interventions qui font la promotion de l'égalité des sexes. Ceci atteste du rôle important que jouent les organisations de femmes

et l'utilisation des analyses sexospécifiques dans la planification des préparations en ce qui concerne la collecte des fonds au profit de ces interventions et des besoins des femmes en particulier.

SUIVI DES RESSOURCES DE L'EXÉCUTION DES ENGAGEMENTS DU SYSTÈME DE L'ONU EN MATIÈRE DE FEMMES, DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

Le suivi du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) montre que les organes

+ *En 2015, seules 15 entités sur 62 qui publient des données (soit 24 pour cent) disposaient d'un système assurant le suivi des ressources consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.*

onusiens ont enregistré des progrès limités en matière de suivi et d'attribution des ressources aux interventions axées sur l'égalité des sexes. En 2015, seules 15 entités sur 62 qui publient des données (soit 24 pour cent) disposaient d'un système assurant le suivi des ressources consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁴⁸. Parmi celles-ci, les départements du Secrétariat de l'ONU qui représentent environ 40 pour cent de toutes les agences onusiennes enregistrent un grand retard en la matière, très peu d'entre eux effectuant un suivi des ressources qu'ils consacrent à la problématique hommes-femmes. En tant que tel, cela a été l'indicateur de performance le plus faible de l'ONU-SWAP au cours de trois années consécutives de déclarations. Des efforts sont en cours pour soutenir l'établissement et le déploiement de systèmes de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes dans davantage d'entités de l'ONU, bien qu'il soit nécessaire de prendre davantage de mesures intensives si le système des Nations Unies compte atteindre la plupart des cibles de l'ONU-SWAP d'ici l'échéance de 2017 fixée par le Conseil des chefs du Secrétariat de l'ONU.

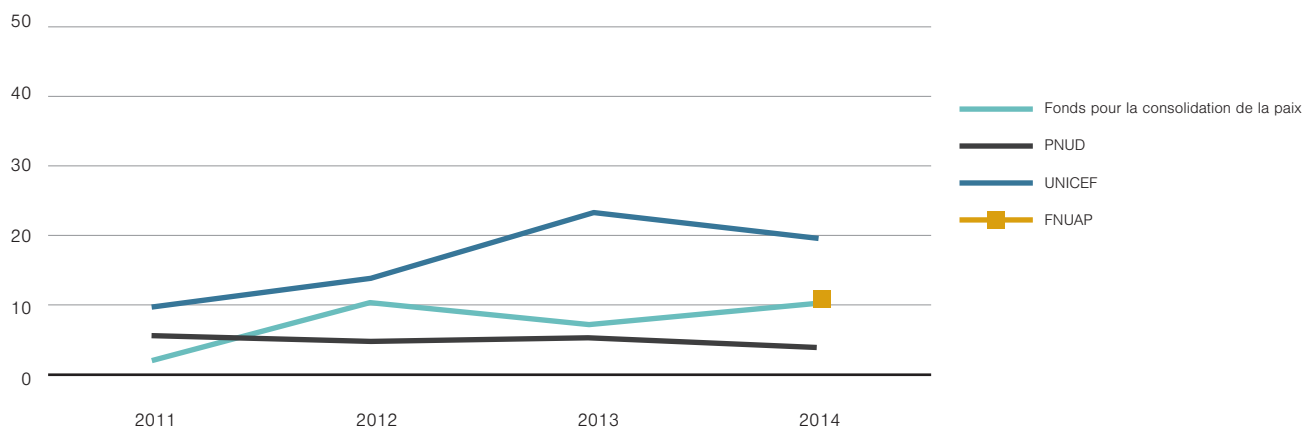
Marqueurs de l'égalité des sexes

Un nombre croissant d'organes onusiens travaillant dans les situations de crise et de conflit ont notamment recours aux marqueurs de l'égalité des sexes. À l'heure actuelle, les données sexospécifiques dans les situations de conflit et d'après conflit sont signalées chaque année par cinq entités différentes des Nations Unies. Le PNUD, le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU (PBF)

et l'UNICEF ont publié des données depuis l'adoption des indicateurs de l'ONU et des cadres de suivi sur les femmes, la paix et la sécurité en 2010⁴⁹. Les données en provenance du Comité permanent interorganisations⁵⁰ sont disponibles depuis 2012 et le FNUAP a engagé le marquage et la déclaration des données en 2014. Cependant, les différences de méthodologie ne permettent pas d'assurer une comparaison totale des données entre les agences de l'ONU et au fil du temps⁵¹.

Bien que les chiffres disponibles relatifs à la proportion des attributions axées sur l'égalité des sexes indiquent de façon générale une tendance à la hausse depuis 2011, il est clair qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts à cet égard. L'objectif visant à attribuer au minimum 15 pour cent des fonds gérés par l'ONU en soutien à la consolidation de la paix aux projets ayant comme principal objectif la satisfaction des besoins particuliers des femmes et la promotion de l'égalité des sexes, tel qu'énoncé dans le Plan d'actions en sept points du Secrétaire général de l'ONU pour la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la consolidation de la paix⁵², continue en grande partie de ne pas être atteint. Ainsi par exemple, en ce qui concerne les interventions du Fonds pour la consolidation de la paix (PBF), cette proportion a enregistré des fluctuations importantes, passant de 2,1 pour cent en 2011 à des résultats plus positifs en 2012 et 2014, les années où le Fonds a lancé son Initiative de promotion de l'égalité des sexes et mis l'accent sur le financement des projets ciblant l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. En 2014, ce chiffre est passé à 9,3 pour cent, soit un total de 8,22 millions USD⁵³. Bien que des mesures spéciales telles que

Pourcentage des fonds attribués par des organes de l'ONU à des interventions ayant l'égalité des sexes comme l'un de leurs principaux objectifs (Pourcentage du total des fonds examinés)⁵⁴



l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes soient importantes, il existe également un risque qu'elles isolent ou cataloguent les fonds et les programmes pour l'égalité des sexes en en faisant l'objet de mesures séparées et indépendantes plutôt que des programmes dédiés qui sont efficacement intégrés dans toute la gamme de programmes entrepris par l'ensemble des organes dans les situations d'après conflit.

Bien que la cible de 15 pour cent de financement au profit des interventions de consolidation de la paix de l'ONU soit encore loin d'être atteinte par toutes les entités responsables, elle a joué un rôle important en incitant des mesures plus déterminées et un suivi plus systématique des progrès accomplis. Comme l'a reconnu le Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, il est désormais nécessaire de redoubler d'efforts, non seulement pour atteindre mais aussi de préférence pour dépasser les cibles de financement du Secrétaire général en faveur de l'égalité des sexes et de la mise en œuvre du programme FPS⁵⁵. Le rapport souligne le marqueur de l'égalité des sexes de 15 pour cent comme l'une des mesures clés qui aidera les Nations Unies à redéfinir et réorienter ses travaux vers la vision de la Charte de l'ONU visant à « préserver les générations futures du fléau de la guerre »⁵⁶. Un leadership bien plus solide pour une planification et une budgétisation sensibles au genre, un suivi-évaluation et des investissements en matière d'expertise technique seront aussi nécessaires.

Défis en matière de méthodologie et de systèmes de déclaration

« Pour garantir que les femmes et les filles, les hommes et les garçons ont accès à l'aide humanitaire, nous devons 'suivre l'argent'. Nous devons savoir comment nous dépensons l'argent et qui en bénéficie ».

Valerie Amos, Secrétaire générale adjointe aux Affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence

Des sommes bien plus importantes sont attribuées à des interventions qui comptent l'égalité des sexes parmi leurs « objectifs importants ». Ceci signifie que de telles interventions font la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, bien que ce ne soit pas le principal objectif de l'intervention. Cela signifie aussi que la question de l'égalité des sexes est considérée comme intégrée aux interventions.

Les systèmes actuels de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes qui sont utilisés sont trop rudimentaires pour identifier la proportion des fonds au sein des fonds portant la mention « importante » qui fait réellement la promotion de l'égalité des sexes. Il se peut par conséquent que certaines interventions

+ *La Syrie, le Soudan du Sud et les Philippines ont par exemple reçu la plus grande part de l'aide humanitaire ciblant le genre en 2014, même si celle-ci ne représentait qu'un pour cent de l'assistance humanitaire totale accordée à chacun de ces pays.*

aient un impact plus important sur l'égalité des sexes que d'autres, dotées de fonds axés sur certains types de secteurs. Il n'existe à l'heure actuelle aucun instrument pour effectuer le suivi des dépenses réelles, et la capacité du personnel à identifier et à analyser ce type de données est limitée dans la plupart des entités des Nations Unies. En outre, bien que certains organes onusiens tels que le FNUAP examinent la totalité des fonds attribués aux pays fragiles pour les questions de genre à l'aide de marqueurs, d'autres, et tout particulièrement les interventions humanitaires et en situations d'urgence, sont confrontés à des défis en matière de marqueurs de l'égalité des sexes, ce qui ne permet pas de dire avec certitude si les engagements pris envers l'égalité des sexes sont honorés.

Depuis 2012, la proportion de l'aide humanitaire sans marqueur de l'égalité des sexes qui est acheminée par le biais des entités onusiennes est restée constante, avoisinant les 60 pour cent et, lorsqu'il est fait recours à des marqueurs, une proportion importante de l'aide a été codée comme « non précisée » (23 pour cent en 2014)⁵⁷. Il est par conséquent non seulement difficile d'identifier les domaines humanitaires et d'urgence qui ont reçu plus d'attention, mais d'après les données, la prise en compte du genre était en général extrêmement faible. La Syrie, le Soudan du Sud et les Philippines ont par exemple reçu la plus grande part de l'aide humanitaire ciblant le genre en 2014, même si celle-ci ne représentait qu'un pour cent de l'assistance humanitaire totale accordée à chacun de ces pays⁵⁸.

D'autres entités de l'ONU qui travaillent dans les situations de conflit et d'après conflit, telles que le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques du Secrétariat des Nations Unies, n'ont pas recours aux marqueurs de l'égalité des sexes étant donné que leurs opérations

ne se fondent pas sur les projets et qu'un système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes plus élaboré serait nécessaire pour capturer l'accent mis sur l'égalité des sexes dans leurs interventions. Les données disponibles indiquent que le montant total du financement des opérations de maintien de la paix pour l'exercice fiscal 2014/15 s'élevait à 8,47 milliards USD⁵⁹, alors que le budget annuel consacré aux missions politiques spéciales atteignait quant à lui quelque 590 millions USD⁶⁰. Ces volumes importants continuent de ne pas avoir de marqueur de l'égalité des sexes et ne sont par conséquent pas comptabilisés dans les systèmes de suivi de l'aide axée sur l'égalité des sexes. L'élaboration d'une méthodologie adéquate et de systèmes de signalement visant à effectuer le suivi de la prise en compte du genre des attributions qui ne se fondent pas sur des projets, notamment les missions sur le terrain, est indispensable pour que toutes les entités onusiennes puissent rendre des comptes par rapport à leurs engagements vis-à-vis de l'égalité des sexes.

ALLOCATION DE FONDS AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ŒUVRANT DANS DES SITUATIONS DE CONFLIT ET D'APRÈS CONFLIT

Cette étude a détaillé l'ensemble des preuves du lien existant entre la participation des femmes et l'efficacité des efforts de paix et de sécurité. Au lendemain d'un conflit, pendant un bref moment, il existe une opportunité de renforcer les droits et le leadership des femmes, et donc, d'accélérer le relèvement et la stabilité après un conflit. Pourtant, c'est précisément à la période où les pays enregistrent des déficits de financement que les organisations de femmes et le travail crucial qu'elles accomplissent sont les plus négativement touchés. Le manque de fonds est aggravé par le fait que, lorsqu'ils sont mis à disposition, les fonds sont souvent débloqués tardivement, une fois que leur besoin urgent est passé et que les autres flux d'APD ont été rétablis. Comblent cette absence, de ressources et de temps, déclencherait un outil puissant pour promouvoir le leadership des femmes et, par conséquent, les gains pour la paix et la sécurité qui, selon les preuves rassemblées, devraient s'ensuivre.

La contribution cruciale à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix des organisations de femmes, y compris celles qui œuvrent au niveau communautaire, a été explicitement reconnue dans la résolution du Conseil de sécurité 2122 (2013), qui invite les États membres à élaborer des mécanismes de financement dédiés et à augmenter leurs contributions aux organisations de femmes au niveau local. Certaines initiatives sont actuellement en cours. Par exemple, les États-Unis ont commencé à verser de petites subventions en tant que

mécanisme de canalisation du soutien et des ressources directement vers les organisations de la société civile dirigées par des femmes, à des périodes critiques du processus de relèvement de leur pays, en tant qu'intervention fondamentale face à la crise⁶¹.

Cependant, des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires dans ce domaine. Les données du CAD-OCDE montrent qu'en 2012-2013, les organisations et les institutions de femmes œuvrant en faveur de l'égalité n'ont bénéficié que d'une aide de 130 millions USD, autant dire une somme dérisoire par rapport aux 31,8 milliards de dollars d'aide totale versés aux États et aux économies fragiles sur la même période. La somme dédiée à la promotion de l'égalité des sexes équivaut donc à un pour cent seulement de l'aide totale allouée à ces États et ces économies⁶².

Une enquête inter-régionale, réalisée en 2011 avec l'appui de l'Association pour les droits de la femme et le développement (AWID) et portant sur plus de 1 000 organisations de femmes et près de 50 fonds pour les femmes, a révélé que le revenu annuel médian de ces organisations avait doublé entre 2005 et 2010⁶³. Toutefois, le budget moyen de ces organisations ne s'élevait qu'à 20 000 USD et seuls 7 pour cent des entités interrogées ont indiqué des budgets supérieurs à 500 000 USD⁶⁴. La majorité a signalé rencontrer des difficultés pour mobiliser des ressources et avoir dû supprimer des activités ou des postes de personnel en raison du financement limité. En outre, les organisations de femmes comptent principalement sur un appui aux projets plutôt que sur un financement souple à long terme. En fait, 48 pour cent des entités interrogées ont

+ *De plus, les organisations de femmes comptent principalement sur un appui aux projets plutôt que sur un financement souple à long terme. En fait, 48 pour cent des entités interrogées ont indiqué n'avoir jamais reçu de financement de base, et 52 pour cent n'avoir jamais reçu de financement pluriannuel.*

indiqué n'avoir jamais reçu de financement de base, et 52 pour cent n'avoir jamais reçu de financement pluriannuel⁶⁵. Il en découle que beaucoup de ces petites organisations consacrent une part disproportionnée de leur temps aux activités liées aux donateurs, telles que la rédaction de demandes de financement dans des délais serrés pour des petites sommes d'argent, ainsi que l'établissement de rapports pour les donateurs, ce qui accapare des ressources précieuses en temps qui devraient être consacrées aux programmes effectifs.

Des résultats similaires ont émergé de l'enquête mondiale sur la société civile réalisée en tant que contribution à cette Étude mondiale et à l'Examen de haut niveau de 2015 de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000)⁶⁶. Parmi les obstacles rencontrés par les organisations de la société civile, le manque de ressources arrivait en tête de classement (39 pour cent), suivi par le manque de confiance et de coopération avec les gouvernements, ainsi que les écarts entre les politiques internationales et les réalités au niveau local (29 pour cent chacun). La plupart des organisations ont indiqué avoir reçu la plus grande quantité de financement pour le travail sur le plaidoyer, suivi par le renforcement des capacités techniques (43 pour cent). En revanche, seuls 11 pour cent des organisations ont indiqué que la majorité de leur financement vient soutenir le renforcement des capacités de fonctionnement de base/institutionnelles. Les autres défis liés au financement identifiés par les entités interrogées comprenaient les allocations de financement inefficaces ; la priorité accordée aux objectifs chiffrés par les donateurs et à la « quantité plutôt qu'à la qualité » ; l'argent versé aux grandes organisations plutôt qu'aux

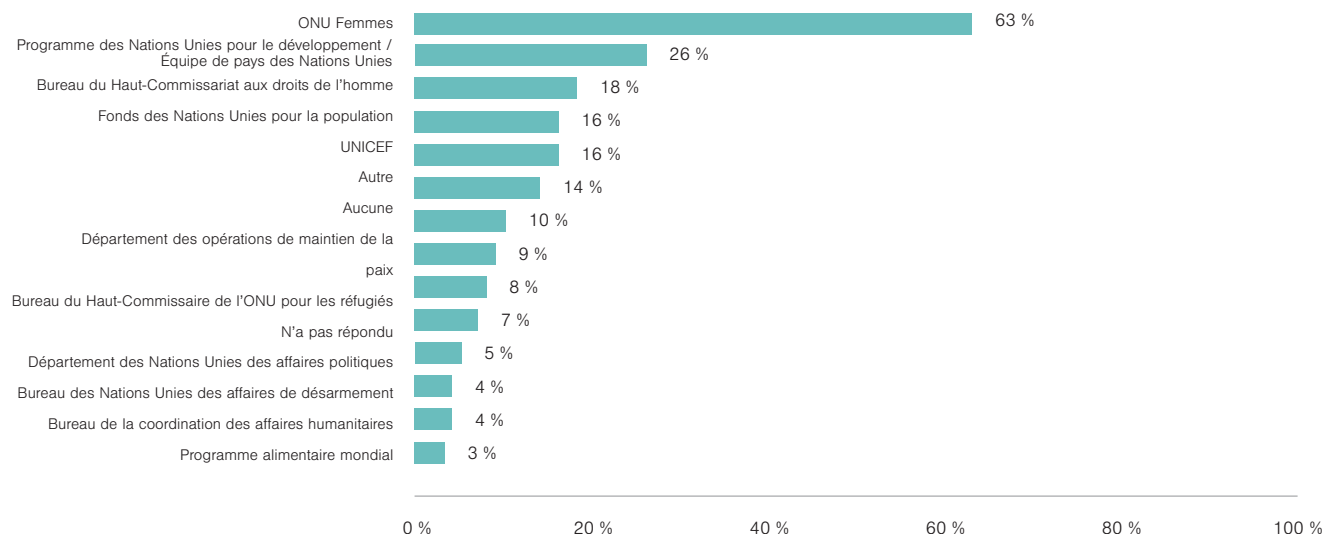
organisations communautaires ; le financement non coordonné et erratique ; les intérêts changeants des donateurs interférant avec la planification à long terme ; les conditions de financement fixées par les donateurs ; et les problèmes associés au fait que les organisations de la société civile concentrent davantage leurs efforts sur les donateurs que sur la communauté, ce qui parfois alimente la concurrence entre les organisations.

« Notre budget annuel est restreint et la plupart des actions et de notre travail dans le domaine FPS est bénévole. Nous avons également besoin d'un soutien de base, et c'est le cas de beaucoup d'organisations de femmes en Serbie. La plupart du temps, le financement est pour [une] période limitée, à savoir 6 mois ou un an, donc [nous] ne pouvons pas planifier d'actions sur [le] long terme ».

Organisations œuvrant en Serbie, interrogées dans le cadre de l'enquête sur la société civile pour l'Étude mondiale

En termes de sources de soutien de la part du système des Nations Unies, l'enquête a révélé que près des deux tiers (63 pour cent) des organisations de la société civile reçoivent un appui de la part d'ONU Femmes pour leur travail sur les femmes, la paix et la sécurité, ce qui montre l'importance du rôle joué par l'entité pour fournir des ressources et un soutien technique directs malgré ses ressources limitées⁶⁷. Environ une organisation sur quatre a bénéficié d'un appui du PNUD (26 pour cent), suivi du Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (18 pour cent), du FNUAP (16 pour cent) et de l'UNICEF (16 pour cent). Dix pour cent n'avaient reçu le soutien d'aucune entité des Nations Unies pour leur travail sur les femmes, la paix et la sécurité.

Proportion des organisations interrogées ayant choisi chacune des catégories suivantes en réponse à la question de l'enquête : « Quelles agences des Nations Unies vous ont le plus aidé dans votre travail sur les initiatives FPS ? » (Choix multiples possibles)⁶⁸



Obstacles à l'accès aux ressources

Outre un financement limité, de nouvelles difficultés d'accès aux ressources ont émergé suite à l'évolution des tendances et des menaces mondiales. Début 2015, le Programme Femmes Artisanes de la Paix (WPP), conjointement à la fondation Human Security Collective (HSC) a contacté des partenaires dans dix pays afin de mieux comprendre les multiples façons dont le programme de lutte contre le terrorisme affecte leur travail pour la paix et les droits des femmes⁶⁹. Les réponses montrent que les mesures pour combattre le terrorisme après les attentats du 11 septembre ont eu des répercussions diverses sur l'espace opérationnel et politique de la société civile. Plusieurs organisations interrogées ont indiqué que leurs gouvernements tentaient de contrôler, de limiter ou de stopper le travail critique de la société civile en élaborant une nouvelle législation sur les ONG, tel que recommandé par le Groupe d'action financière (GAFI) dans sa norme sur la lutte contre le blanchiment d'argent / la lutte contre le financement du terrorisme⁷⁰. Cette nouvelle législation impose parfois des restrictions sur la réception de soutien financier. Une étude de 2013 réalisée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Conseil norvégien pour les réfugiés a par exemple montré que les mesures antiterroristes adoptées ou élargies par les États donateurs au cours de la dernière décennie ont eu des impacts négatifs, y compris des arrêts ou des baisses de financement ; un blocage ou une suspension des programmes ; et des limites imposées sur les transactions financières⁷¹. Cependant, il est trop rarement reconnu que ce type de règles de financement anti-terrorisme a un impact néfaste particulier, et souvent additionnel, sur les femmes et les organisations de femmes. Comme l'a noté une organisation interrogée provenant de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord :

« Parfois, nous sommes confrontés à des difficultés pendant le processus de transfert d'argent. Beaucoup de temps s'écoule avant que nous puissions recevoir les fonds et certaines banques correspondantes rejettent le montant. Récemment, un nouveau système a été introduit : il existe une limite sur le montant que nous pouvons retirer par semaine à la banque. Cela signifie que nous ne sommes pas en mesure de payer tous nos frais d'organisation en temps voulu, tels que les salaires du personnel, le loyer, les frais d'activités ... Tout le

monde nous appelle pour réclamer leur argent et nous devons leur promettre que nous les réglerons la semaine suivante ... Parfois, nous empruntons de l'argent à d'autres personnes juste pour couvrir nos dépenses. Les banques devraient disposer d'un système spécial pour traiter avec les ONG, surtout quand elles fournissent également des services humanitaires »⁷².

Les autres difficultés d'accès au financement concernent la préférence accrue des donateurs d'acheminer les fonds par l'intermédiaire de grandes organisations capables de présenter des propositions de subvention conformes à leurs directives exigeantes et de répondre aux exigences strictes liées à l'établissement de rapports et aux audits⁷³.

Sources de financement multilatérales

Les Fonds spéciaux, tels que le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Fonds des Nations Unies pour l'égalité des sexes⁷⁴, et le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit⁷⁵, ont été des sources multilatérales importantes d'appui au travail sur l'égalité des sexes, les droits et l'autonomisation des femmes. Bien que ces fonds soutiennent un nombre croissant de projets dans les situations de conflit et d'après conflit, un écart important existe entre les fonds disponibles et la demande, dans le financement pour combler le manque de fonds des organisations de femmes, en particulier avant le rétablissement des flux d'APD, et dans le financement visant à répondre spécifiquement aux défis associés à leur application spécifique au programme pour les femmes, la paix et la sécurité dans son ensemble, en particulier les aspects de leadership et de participation des femmes, et en mettant un accent sur la société civile.

En réponse, l'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire a été établi. Il s'agit d'une nouvelle initiative multipartite des États Membres, des entités des Nations Unies et de la société civile, qui promet un financement dédié et à grande échelle pour la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité. Au-delà du financement l'instrument servira de plateforme collective pour la coordination et le partage du savoir et des expériences.

PLEINS FEUX SUR

L'Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'aide humanitaire

Pour combler les insuffisances flagrantes de financement reconnues depuis longtemps comme étant un obstacle majeur à la mise en œuvre du programme pour les femmes, la paix et la sécurité, ainsi qu'à la participation des femmes à l'action humanitaire, un Groupe de discussion sur le financement (FDG – Financing Discussion Group) pour le programme pour les femmes, la paix et la sécurité a été créé en juin 2014. Composé de représentantes et représentants des donateurs, des États membres touchés par un conflit, d'entités des Nations Unies et de la société civile, cette instance multipartite unique s'est réunie sur une période d'un an afin de considérer des stratégies visant à apporter un soutien financier dédié et à grande échelle.

Après avoir exploré un certain nombre d'options et recensé les instruments de financement existants, le FDG a accepté d'appuyer la mise en place d'un Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire, un mécanisme de financement commun visant à redynamiser l'action et à stimuler un changement significatif dans le financement de la participation, du leadership et de l'autonomisation des femmes en réponse à la crise, et des contextes favorables à la paix et à la

sécurité⁷⁶. Ce nouveau fonds sera un mécanisme de financement souple et rapide, appuyant des interventions de qualité qui répondent aux contextes changeants et à l'apparition soudaine de crises et de situations d'urgence. Il permettra également de renforcer la capacité de la société civile à saisir les principales opportunités de consolidation de la paix. Ce fonds vise à combler les manques de financement qui se produisent entre la signature d'un accord de paix et la reprise des flux d'APD, une période critique durant laquelle le pays est en train de se reconstruire pour l'avenir, mais ne dispose pas des ressources financières nécessaires pour le faire. Il a été démontré que le fait d'investir dans les organisations de femmes et la société civile pendant cette période cruciale permet d'encourager l'inclusivité et l'édification de la nation et d'augmenter le partage des dividendes de la paix sur un ensemble plus vaste de la société.

L'Instrument mondial d'accélération reposera sur une structure de gouvernance multipartite permettant aux États membres, à la société civile et à l'ONU de participer à la prise de décisions sur un pied d'égalité, afin de démontrer la transparence et l'efficacité de la planification stratégique collective et consultative et de l'utilisation des ressources.

RECOMMANDATIONS

L'après 2015 : propositions d'actions

Les États membres, l'ONU et la société civile doivent :

- ✓ Définir des objectifs chiffrés spécifiques, tels que l'objectif de l'ONU d'allouer 15 pour cent des fonds dédiés à la consolidation de la paix à des projets dont l'objectif principal est de répondre aux besoins spécifiques des femmes et de faire avancer l'égalité des sexes.
- ✓ Établir des systèmes pour l'ensemble des intervenantes et des intervenants du financement, afin de promouvoir la transparence et la responsabilisation, en assurant un suivi pour déterminer si les allocations financières encouragent l'égalité des sexes de manière tout à fait comparable, y compris dans les contextes de paix, de sécurité et d'urgence. Pour atteindre cet objectif, il faudra renforcer les capacités de l'ensemble des intervenantes et des intervenants à surveiller et évaluer l'impact du financement.
- ✓ Accroître le financement prévisible, accessible et souple pour les organisations de la société civile dirigées par des femmes et œuvrant en faveur de la paix et de la sécurité à tous les niveaux, y compris au moyen d'instruments de financement dédiés tels que le nouvel Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'action humanitaire.
- ✓ Encourager la participation des femmes aux conférences des donateurs afin de s'assurer que les interventions ciblent les besoins des femmes sur le terrain de manière appropriée.
- ✓ Renforcer la capacité des gouvernements nationaux dans des contextes fragiles et de conflit à mettre

en place une budgétisation favorable à l'égalité des sexes et à assurer la cohérence de la planification nationale avec des objectifs relatifs à l'égalité des sexes.

- ✓ Mener une analyse participative des risques liés au genre et au conflit (y compris une analyse de la vulnérabilité) afin de guider la conception, le calcul des coûts et la mise en œuvre de toutes les interventions dans des contextes de conflit.

Les États et les groupes donateurs doivent :

- ✓ Adopter l'objectif de l'ONU consistant à consacrer à l'égalité des sexes 15 pour cent de leurs flux d'aide vers les pays touchés par des conflits dans le cadre des interventions de consolidation de la paix, ce pourcentage étant destiné à augmenter.

La société civile doit :

- ✓ Améliorer la coordination des activités d'aide des donateurs, afin d'assurer une répartition plus équilibrée de l'aide axée sur l'égalité des sexes entre tous les États et les économies fragiles.
- ✓ Augmenter significativement les allocations aux mécanismes financiers dédiés qui favorisent l'égalité des sexes, les droits humains et l'autonomisation des femmes, tels que le Fonds des Nations Unies pour l'égalité des sexes, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre les violences sexuelles commises en période de conflit (action des Nations

Unies) et le nouvel Instrument mondial d'accélération de l'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité et de l'aide humanitaire.

- ✓ Réviser la structure de la budgétisation, non seulement des entités étatiques mais aussi des entités non étatiques, de manière à ce qu'elle soit, non plus axée sur les « projets », mais sur le renforcement des capacités à long terme.

L'ONU doit :

- ✓ Accélérer les efforts pour atteindre, puis surpasser le « marqueur de l'égalité des sexes » des 15 pour cent du Secrétaire général pour financer les approches

de consolidation de la paix qui favorisent l'égalité des sexes. Sa réalisation doit être inscrite dans les contrats de mission des hauts fonctionnaires de l'ONU sur le terrain, dans les situations de missions et extérieures aux missions, et avec l'appui d'un meilleur système de suivi et de surveillance de la réalisation⁷⁷.

- ✓ Allouer 100 millions USD ou bien 1 pour cent symbolique de la valeur (selon la somme la plus élevée) du budget total des opérations de paix au Fonds pour la consolidation de la paix⁷⁸ ; et veiller en outre à ce que, sur cette contribution, un minimum de 15 pour cent soit alloué aux approches de consolidation de la paix qui favorisent l'égalité des sexes.

RÉFÉRENCES

1. Ceci a été répété dans le rapport 2014 du Secrétaire général sur la question. « Report of the Secretary-General: Women and Peace and Security », Document de l'ONU S/2014/693 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 23 septembre 2014), § 78.
2. « A New Deal for Engagement in Fragile States: 4th High-Level Forum on Aid Effectiveness » (Busan, Corée : Dialogue international sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, le 29 décembre 2011). Un appel pressant a également été lancé en faveur de l'accélération des investissements à l'appui de l'égalité des sexes avant la Troisième Conférence mondiale sur le financement de l'aide qui s'est tenue à Addis-Abeba au mois de juillet 2015.
3. « States of Fragility 2015: Meeting Post-2015 Ambitions » (OCDE, juin 2015).
4. Voir par ex. « Secretary-General's Report on Women and Peace and Security (2014) ».
5. Voir par ex. « Report of the Secretary-General: Review and Appraisal of the Implementation of the Beijing Declaration and Platform for Action and the Outcomes of the Twenty-Third Special Session of the United Nations General Assembly », Document de l'ONU E/CN.6/2015/3 (Conseil économique et social des Nations Unies, le 15 décembre 2014) ; « In-Depth Study on All Forms of Violence against Women: Report of the Secretary-General », Document de l'ONU A/61/122/ Add.1 (Assemblée générale des Nations Unies, le 17 novembre 2006).
6. « States of Fragility 2015: Meeting Post-2015 Ambitions », 18.
7. « Secretary-General's Report on Women and Peace and Security (2014) », encadré 19.
8. Ibid., encadré 20.
9. Voir « Preparatory Process for the 3rd International Conference on Financing for Development: Elements » (Nations Unies, le 21 janvier 2015), 5. L'aide au commerce représente un autre outil de financement susceptible de contribuer à la promotion des secours, du redressement, de la stabilité et du soutien à l'autonomisation des femmes dans les situations fragiles.
10. « Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in Support of Gender Equality and Women's Rights in Fragile Contexts », Soumission à l'Étude mondiale (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET), mars 2015), 1. La liste des membres du CAD de l'OCDE est disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/about/membersandpartners/>. Lorsque des statistiques du CAD de l'OCDE sont publiées, le terme « aide » fait référence à l'APD bilatérale officielle attribuable par secteur par les membres du CAD uniquement.
11. Dans les analyses des données du CAD de l'OCDE, le terme « aide » fait référence à l'APD bilatérale attribuable par secteur.
12. « Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in Support of Gender Equality and Women's Rights in Fragile Contexts », 1.
13. I bid. Pour consulter des Directives pour le marquage en tant qu'objectif principal ou important, rendez-vous sur : <http://www.oecd.org/investment/stats/37461060.pdf>.
14. Ibid.
15. Données fournies par le Canada dans le cadre de l'Étude mondiale.
16. « Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in Support of Gender Equality and Women's Rights in Fragile Contexts », 5.
17. Afghanistan, Éthiopie, Bangladesh, Pakistan, Kenya, Népal, République démocratique du Congo, Soudan du Sud. Voir Ibid.
18. « World Development Report 2011: Conflict, Security and Development » (Banque mondiale, 2011), 25, 194.
19. « Making Development Co-Operation More Effective: 2014 Progress Report » (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le 3 avril 2014), 24.
20. Cependant, l'éducation demeure l'un des secteurs les moins financés pour ce qui est des appels à l'aide humanitaire. En 2013, seuls 2 pour cent des fonds en provenance des appels humanitaires ont été consacrés à l'éducation et seuls 40 pour cent des demandes de financement liées à l'éducation ont été satisfaites contre 86 pour cent de celles émanant du secteur alimentaire et 57 pour cent de celles du secteur de la santé. Voir « Education for All 2000-2015: Achievements and Challenges » (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2015), 275.
21. En mai 2015, le CAD a notamment introduit un nouveau code concernant les objectifs dans son système de statistiques afin d'effectuer un suivi de l'aide visant à mettre un terme aux violences faites aux femmes et aux filles. Ce code sera indispensable pour assurer le suivi des efforts des donateurs bilatéraux en soutien à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, y compris dans des contextes fragiles.
22. « Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in Support of Gender Equality and Women's Rights in Fragile Contexts », 7.
23. « Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in Support of Gender Equality and Women's Rights in Fragile Contexts », 7.

- Contexts ». D'après la définition du CAD, la catégorie « prévention et résolution des conflits, paix et sécurité » comprend : la réforme et la gestion des systèmes de sécurité ; la consolidation de la paix civile ; la prévention et la résolution des conflits ; la participation aux opérations internationales de maintien de la paix ; la réintégration et le contrôle des armes légères et de petit calibre ; les opérations de déminage et de neutralisation des restes explosifs de guerre ; et les enfants soldats (prévention et démobilisation). Sucharita S.K. Varanasi, « Using Technology to End Impunity for Mass Atrocities, Including Rape », *International Justice Monitor*, le 26 mai 2015, <http://www.ijmonitor.org/2015/05/using-technology-to-end-impunity-for-mass-atrocities-including-rape/>.
24. Ibid., 7.
 25. Les données des agrégats du CAD de l'OCDE ont été fournies [par] le Réseau du CAD sur l'égalité hommes-femmes (GENDERNET).
 26. « States of Fragility 2015: Meeting Post-2015 Ambitions », 14, 25, 74.
 27. Voir « States of Fragility 2015: Meeting Post-2015 Ambitions ». Un certain nombre de fournisseurs qui n'appartiennent pas au CAD ont accru leur coopération et leurs investissements en matière de développement dans les contextes fragiles.
 28. « Trends and Profiles of Other Providers' Development Co-Operation », dans *Development Co-Operation Report* (Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2014), 381–96.
 29. Données en provenance du site suivant : <http://www.oecd.org/dac/stats/turkeys-official-development-assistanceoda.htm>.
 30. Données en provenance du site suivant : <http://www.oecd.org/dac/dac-global-relations/uae-official-development-assistance.htm>.
 31. « A New Deal for Engagement in Fragile States: 4th High-Level Forum on Aid Effectiveness ».
 32. Pour plus d'informations sur la mobilisation de la société civile en Afghanistan et au Soudan du Sud, voir « Integrating Gender into the New Deal for Engagement in Fragile States », Document de politique (Cordaid, décembre 2012), 21–27.
 33. « Fragility, Conflict and Violence Overview », La Banque mondiale, consulté le 10 septembre 2015, <http://www.worldbank.org/en/topic/fragilityconflictviolence/overview>.
 34. Ibid.
 35. « Update on the Implementation of the Gender Equality Agenda at the World Bank Group », Soumission à l'Étude mondiale (La Banque mondiale, le 14 août 2014), § 18. Ces attributions sont calculées comme Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) + APD.
 36. Ibid., § 8. D'après la définition de la Banque mondiale, les opérations qui tiennent compte de l'égalité des sexes sont celles qui abordent la problématique hommes-femmes dans les analyses, les mesures ou le suivi des projets à l'aide de données ventilées par sexe et autres indicateurs.
 37. Dans ce paragraphe, les données proviennent du site suivant : <https://finances.worldbank.org/dataset/Monitoring-Gender-Mainstreaming-In-World-Bank-Lend/cfw-t-typej>.
 38. Données en provenance du site suivant : <https://finances.worldbank.org/dataset/Monitoring-Gender-Mainstreaming-In-World-Bank-Lend/cfw-t-typej>.
 39. « Gender and Development Projects and Initiatives », Banque asiatique de développement, consulté le 10 septembre 2015, <http://www.BAD.org/themes/gender/projects>.
 40. Dans ce paragraphe, les données proviennent du site suivant : <http://BAD.org/projects/search/48419,21303?keyword=>. Aux fins de la responsabilisation, la Banque asiatique de développement suit un système de classification de genre à quatre niveaux pour évaluer la prise en compte de l'égalité des sexes des interventions. Les quatre catégories telles que définies par la banque sont les suivantes : I) « égalité des sexes comme thème », II) « intégration efficace des questions de genre », III) « certains éléments de genre », et IV) « aucun élément de genre ».
 41. « Operationalising Gender Mainstreaming at the African Development Bank Group » (Banque africaine de développement, le 24 novembre 2014).
 42. Ibid., fig. 4.
 43. Voir par ex. Carla Koppell et Jacqueline O'Neill, « Gender Symposia during Donor Conferences: A Model to Guarantee Women Leaders a Voice in Setting Priorities for Reconstruction » (Institute for Inclusive Security, novembre 2009) ; Tobie Whitman, « Increasing Women's Participation and Engagement in Planning for Peace: The 2011 Gender Symposium and International Engagement Conference (IEC) for South Sudan », dans *UN Women Sourcebook on Women, Peace and Security* (ONU Femmes, 2012).
 44. Données en provenance du site suivant : <http://BAD.org/projects/search/48419,2130?keyword=>.
 45. « Report of the Secretary-General: Women's Participation in Peacebuilding », Document de l'ONU A/65/354-S/2010/466 (Assemblée générale des Nations Unies, Conseil de sécurité des Nations Unies, le 7 septembre 2010), § 33.
 46. Afghanistan, Soudan/Darfour, Libye, Soudan du Sud, Yémen, Burundi, Syrie, Somalie, Mali, République centrafricaine et Palestine. Données recueillies par ONU Femmes pour l'Étude mondiale.

47. Koppell et O'Neill, « Gender Symposia during Donor Conferences: A Model to Guarantee Women Leaders a Voice in Setting Priorities for Reconstruction », 1–2.
48. « UN-SWAP: An Accountability Framework to Mainstream Gender Equality and the Empowerment of Women across the UN System » (ONU Femmes, 2015), 8.
49. Les données sont publiées chaque année dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité.
50. Le Comité permanent interorganisations est le principal mécanisme de coordination interagences de l'assistance humanitaire.
51. La proportion des attributions du PNUD qui cible l'égalité des sexes comme l'un des principaux objectifs dans les pays en conflit et sortant d'un conflit est en grande partie restée inchangée depuis 2011, atteignant 4,2 pour cent des fonds en 2014. Dans le cas de l'UNICEF, la proportion des interventions a atteint 19 pour cent en 2014, soit une augmentation significative par rapport à 11 pour cent en 2011, bien que la méthodologie de marquage qu'emploie l'organisation soit très différente et que les comparaisons avec d'autres acteurs soient découragées. La première analyse des marqueurs de l'égalité des sexes du FNUAP indique que 11,6 pour cent de ses interventions comportent l'égalité des sexes comme l'un de leurs objectifs principaux. En termes absolus, le PNUD est l'entité qui déclare avoir financé le plus grand nombre d'interventions ciblant l'égalité des sexes comme principal objectif dans les situations de conflit et d'après conflit, représentant au total 71,7 millions USD. Sur ce montant, 13,6 millions USD ont été consacrés à l'amélioration des moyens de subsistance et de l'emploi des femmes, notamment à des interventions visant à promouvoir l'accès des femmes au crédit et aux avoirs et à faciliter la formation professionnelle, le mentorat et les activités de réseautage. D'autres domaines qui bénéficient d'une attention particulière ont compris l'accès à la justice, les réparations et la sécurité des citoyens (7,2 millions USD) et l'assistance juridique aux femmes victimes de violences sexuelles, notamment liée aux activités de sensibilisation (5,6 millions USD). Par comparaison, les dépenses consacrées aux programmes sur le terrain d'ONU Femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire ont atteint tout juste 17,75 millions USD en 2014. Les régions Afrique et Asie-Pacifique en ont été les premières bénéficiaires (6,88 et 5,18 millions USD respectivement). « Report of the Secretary-General: Women and Peace and Security », Document de l'ONU S/2015/716 (Conseil de sécurité des Nations Unies, le 17 septembre 2015), § 133.
52. « Secretary-General's Report on Women's Participation in Peacebuilding (2010) », § 34–36.
53. Le Fonds pour la consolidation de la paix fournit chaque année ces données à ONU Femmes afin qu'elles soient incluses dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. Voir « Secretary-General's Report on Women and Peace and Security (2015) », § 134.
54. Les entités des Nations Unies fournissent chaque année ces données à ONU Femmes afin qu'elles soient incluses dans le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité. Voir « Secretary-General's Report on Women and Peace and Security (2015) », § 133. En vertu du Plan d'action en sept points du Secrétaire général de l'ONU pour l'égalité des sexes, les entités de l'ONU sont tenues d'analyser les fonds destinés aux projets de consolidation de la paix et de les étiqueter à l'aide d'une marqueur de l'égalité des sexes. Les autres fonds sont exonérés de cette exigence et ne sont par conséquent pas inclus dans ce graphique.
55. « The Challenge of Sustaining Peace », Document de l'ONU A/69/968-S/2015/490 (Groupe consultatif d'experts pour l'Examen 2015 du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies, le 29 juin 2015), § 81–82, 182.
56. Ibid., 9–10.
57. Données fournies par le Comité permanent interorganisations.
58. « Funding Gender in Emergencies: What Are the Trends? », Document d'information (Global Humanitarian Assistance, septembre 2014).
59. Fondé sur les ressources approuvées pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.
60. « States of Fragility 2015: Meeting Post-2015 Ambitions », 76.
61. « Implementation of the United States National Action Plan on Women, Peace, and Security » (USAID, août 2012), 12.
62. « Financing UN Security Council Resolution 1325: Aid in Support of Gender Equality and Women's Rights in Fragile Contexts », 8.
63. Angelika Arutyunova et Cindy Clark, « Watering the Leaves, Starving the Roots: The Status of Financing Women's Rights Organizing and Gender Equality » (Association pour les droits de la femme et le développement), 17.
64. Ibid.
65. Ibid.
66. Conclusions fondées sur 317 enquêtes effectuées dans 72 pays et 16 discussions de groupe, réalisées entre février et mars 2015. Dans ce paragraphe, les données proviennent de : « Global Report: Civil Society Organization (CSO) Survey for the Global Study on Women, Peace and Security: CSO Perspectives on UNSCR 1325 Implementation 15 Years after Adoption » (Global Network of Women Peacebuilders, Cordaid, Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité, International Civil Society Action Network, juillet 2015) ; « Focus Group Discussion Report for the Civil Society Organization (CSO) Survey: Civil Society Input to the Global Study on Women, Peace and Security » (Global

- Network of Women Peacebuilders, ICAN, Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité, Cordaid, mai 2015).
67. Ceci comprend d'autres formes de soutien au-delà du financement. Dans ce paragraphe, les données proviennent de : « Global Report: Civil Society Organization (CSO) Survey for the Global Study on Women, Peace and Security: CSO Perspectives on UNSCR 1325 Implementation 15 Years after Adoption ».
 68. Ibid.
 69. Isabelle Gueskens et al., « Counterterrorism Measures and Their Effects on the Implementation of the Women, Peace and Security Agenda », Soumission à l'Étude mondiale (Women Peacemakers Program, le 12 mars 2015).
 70. Le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) est un organe intergouvernemental qui a été créé au cours du Sommet du G7 en 1989. Il a pour objectif l'établissement de normes et la promotion de la mise en œuvre efficace de mesures juridiques, réglementaires et opérationnelles pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et d'autres menaces connexes à l'intégrité du système financier international. Le GAFI est à l'heure actuelle composé de trente-quatre juridictions membres et de deux organisations régionales (l'UE et le Conseil de coopération du Golf). Son secrétariat est hébergé au siège de l'OCDE à Paris.
 71. Kate Mackintosh et Patrick Duplat, « Study of the Impact of Donor Counter-Terrorism Measures on Principled Humanitarian Action » (Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Conseil norvégien pour les réfugiés, juillet 2013) ; « Activities of the United Nations System in Implementing the United Nations Global Counter-Terrorism Strategy », Document de l'ONU A/68/841 (Assemblée générale des Nations Unies, le 14 avril 2014), § 96.
 72. Gueskens et al., 5.
 73. « Global Report: Civil Society Organization (CSO) Survey for the Global Study on Women, Peace and Security: CSO Perspectives on UNSCR 1325 Implementation 15 Years after Adoption », 81.
 74. Tous deux gérés par ONU Femmes.
 75. Gérés par le Secrétariat de la campagne des Nations Unies visant à mettre fin à la violence sexuelle lors des conflits armés avec le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en capacité d'agent administratif.
 76. Cordaid et le Global Network of Women Peacebuilders ont mené des recherches et plaidé en faveur d'un financement consacré à la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et des résolutions à l'appui sur le programme FPS depuis 2010. Ensemble, ils ont travaillé avec ONU Femmes sur l'établissement du groupe de discussion sur le financement du programme FPS et l'Instrument mondial d'accélération.
 77. « Report of the Advisory Group of Experts for the 2015 Review of the United Nations Peacebuilding Architecture (2015) », § 182.
 78. Ibid., § 171.